## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



TEKNOCRYL AQUA 2781-50 - Toutes les variantes

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : TEKNOCRYL AQUA 2781-50 - Toutes les variantes

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Peinture.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Teknos Group Oy, Takkatie 3, FI-00370 HELSINKI, FINLAND. Tel. +358 9 506 091.

Adresse email de la personne responsable

pour cette FDS

: Prod-safe@teknos.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : Antigifcentrum

p/a Militair Hospitaal Koningin Astrid

Bruynstraat 1, 1120 Brussel

Tel (+32) 02 264 96 36 Fax (+32) 02 264 96 46

Alle dringende vragen over vergiftigingen: 070 245 245 (gratis, 24/7).

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

: Attention

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

Label No : 1/35617

terme.

Conseils de prudence

Prévention : P280 - Porter des gants de protection.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P261 - Éviter de respirer les vapeurs.

Date d'édition/Date de révision : 05/11/2025 Date de la précédente édition : 20/05/2025 Version : 4 1/20

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

Intervention

: P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à

l'eau.

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Stockage** 

: Non applicable.

Élimination

: P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations

locales, régionales, nationales, et internationales.

Ingrédients dangereux

: Contient: butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle; 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et

4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one

Éléments d'étiquetage supplémentaires

Contient des produits biocides pour la préservation du film sec et en boîte: IPBC et BIT et DCOIT et Bronopol et C(M)IT/MIT (3:1) et OIT. Risque de sensibilisation

**Annexe XVII - Restrictions** applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

### 2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII

: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

: Aucun connu.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Туре
mmonia, anhydrous	CE: 231-635-3 CAS: 7664-41-7 Indice: 007-001-00-5	<1	Flam. Gas 2, H221 Press. Gas (Comp.), H280 Acute Tox. 3, H331 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400	ETA [inhalation (gaz)] = 2000 ppm M [aigu] = 1	[1] [2]
butylcarbamate de 3-iodo- 2-propynyle	CE: 259-627-5 CAS: 55406-53-6 Indice: 616-212-00-7	≤0.22	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H331 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 1, H372 (larynx) Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 400 mg/kg ETA [inhalation (poussières et brouillards)] = 0.67 mg/l M [aigu] = 10 M [chronique] = 1	[1]
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one	CE: 220-120-9 CAS: 2634-33-5 Indice: 613-088-00-6	<0.036	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 2, H330 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 450 mg/kg ETA [inhalation (poussières et brouillards)] = 0.21 mg/l Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0.036%	[1]

Date d'édition/Date de révision : 05/11/2025 Date de la précédente édition : 20/05/2025 Version · 4 TEKNOCRYL AQUA 2781-50 - Toutes les variantes Label No : 1/35617

2/20

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants M [aigu] = 1M [chronique] = 1CE: 264-843-8 ≤0.022 Acute Tox. 4, H302 4,5-dichloro-2-octyl-2H-ETA [oral] = 567 [1] isothiazole-3-one Acute Tox. 2, H330 CAS: 64359-81-5 mg/kg Indice: 613-335-00-8 Skin Corr. 1, H314 ETA [inhalation Eye Dam. 1, H318 (poussières et Skin Sens. 1A, H317 brouillards)] = 0.16 Aquatic Acute 1, H400 Skin Corr. 1, H314: Aquatic Chronic 1, H410 C ≥ 5% **EUH071** Skin Irrit. 2, H315: $0.025\% \le C < 5\%$ Eye Dam. 1, H318: C ≥ 3% Eye Irrit. 2, H319: $0.025\% \le C < 3\%$ Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0.0015% M [aigu] = 100 M [chronique] = 100 Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette rubrique.

#### Type

- Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Label No : 1/35617

Date d'édition/Date de révision : 05/11/2025 Date de la précédente édition : 20/05/2025 Version : 4 3/20

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### Ingestion

: Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### **Protection des sauveteurs**

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Auci

: Aucune donnée spécifique.

Inhalation

: Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Ingestion

: Aucune donnée spécifique.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements spécifiques** 

: Pas de traitement particulier.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés

: Aucun connu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produits de combustion dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxyde/oxydes de métal

### 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Label No : 1/35617

Date d'édition/Date de révision : 05/11/2025 Date de la précédente édition : 20/05/2025 Version : 4 4/20

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
 Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Date d'édition/Date de révision : 05/11/2025 Date de la précédente édition : 20/05/2025 Version : 4 5/20

TEKNOCRYL AQUA 2781-50 - Toutes les variantes

**Label No** : 1/35617

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible. Solutions spécifiques au secteur industriel

: Non disponible.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
ammonia, anhydrous	Valeurs Limites (Belgique, 12/2023) [Ammoniac]
	Valeur limite 8 heures: 20 ppm. Valeur limite 8 heures: 14 mg/m³. Valeur de courte durée 15 minutes: 50 ppm. Valeur de courte durée 15 minutes: 36 mg/m³.

### Indices d'exposition biologique

Nom du produit/composant	Index d'exposition
Aucun indice d'exposition connu.	

Procédures de surveillance recommandées : Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail -Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### **DNEL/DMEL**

Nom du produit/composant

ammonia, anhydrous

DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation 2.8 mg/m<sup>3</sup>

Effets: Local

DNEL - Population générale - Court terme - Voie orale

Label No : 1/35617

6.8 mg/kg bw/jour Effets: Systémique

Date d'édition/Date de révision · 05/11/2025 Date de la précédente édition : 20/05/2025 Version : 4 6/20

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale

6.8 mg/kg bw/jour Effets: Systémique

### DNEL - Population générale - Court terme - Voie cutanée

6.8 mg/kg bw/jour Effets: Systémique

### DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée

6.8 mg/kg bw/jour Effets: Systémique

### DNEL - Opérateurs - Court terme - Voie cutanée

6.8 mg/kg bw/jour Effets: Systémique

### DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée

6.8 mg/kg bw/jour Effets: Systémique

### DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation

7.2 mg/m³ Effets: Local

### DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation

14 mg/m³ Effets: Local

### DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation

23.8 mg/m<sup>3</sup>

Effets: Systémique

### DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation

23.8 mg/m³

Effets: Systémique

### DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation

36 mg/m³ Effets: Local

### DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation

47.6 mg/m<sup>3</sup>

Effets: Systémique

### DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation

47.6 mg/m<sup>3</sup>

butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle

Effets: Systémique

#### DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation

0.023 mg/m<sup>3</sup>

Effets: Systémique

### **DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation**

0.07 ma/m<sup>3</sup>

Effets: Systémique

### DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation

1.16 mg/m³ Effets: Local

### DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation

1.16 mg/m³ <u>Effets</u>: Local

### DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée

2 mg/kg bw/jour

Date d'édition/Date de révision: 05/11/2025Date de la précédente édition: 20/05/2025Version: 47/20TEKNOCRYL AQUA 2781-50 - Toutes les variantesLabel No : 1/35617

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Effets: Systémique

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée

0.345 mg/kg bw/jour Effets: Systémique

DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée

0.966 mg/kg bw/jour Effets: Systémique

DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation

1.2 mg/m<sup>3</sup>

Effets: Systémique

DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation

6.81 mg/m<sup>3</sup>

Effets: Systémique

### **PNEC**

Non disponible.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

#### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

#### Protection de la peau

**Protection des mains** 

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

Recommandations : Porter des gants adaptés homologués EN 374. > 8 heures (temps avant Gants en nitrile. épaisseur > 0.3 mm

Non recommandé alcool polyvinylique (PVA) gants

**Protection corporelle** 

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée

: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Date d'édition/Date de révision : 05/11/2025 Date de la précédente édition : 20/05/2025 Version : 4 8/20

transpercement):

TEKNOCRYL AQUA 2781-50 - Toutes les variantes

Label No : 1/35617

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Protection respiratoire** 

: En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Type de filtre (application par pulvérisation):

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

ŧ

**Aspect** 

État physique : Liquide. Couleur Diverses Odeur : Faible

Seuil olfactif Point de fusion/point de

congélation

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

: Non disponible. : Non disponible.

°C °F Nom des composants Méthode 100 212 196 384.8 2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol

Inflammabilité : Non disponible.

Limites inférieure et supérieure d'explosion Seuil minimal: 1.2% (2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol) Seuil maximal: 23.5% (2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol)

Point d'éclair

	Vase clos			Vase ouvert			
Nom des composants	°C	°F	Méthode	°C	°F	Méthode	
2-éthoxyéthoxy)éthanol	90	194		96	204.8		

### Température d'autoinflammabilité

Nom des composants	°C	°F	Méthode
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	204	399.2	

Température de : Non disponible.

décomposition

pН : 8 à 9.2 [Conc. (% poids / poids): 100%]

**Viscosité** Non disponible.

Solubilité(s)

Non disponible.

Solubilité dans l'eau : Non disponible. Coefficient de partage: n-: Non applicable.

octanol/eau

Pression de vapeur

Date d'édition/Date de révision • 05/11/2025 Version: 4 9/20 Date de la précédente édition : 20/05/2025 Label No : 1/35617 TEKNOCRYL AQUA 2781-50 - Toutes les variantes

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C			
Nom des composants	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode	
eau	17.5	2.3					
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	0.14	0.019					

Densité relative : Non disponible. : 1.2 g/cm<sup>3</sup> Masse volumique : Non disponible. Densité de vapeur

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne : Non applicable.

### 9.2 Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives : Non disponible. Propriétés comburantes : Non disponible.

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Non applicable.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce 10.1 Réactivité

produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles : Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de

décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant Résultat

ammonia, anhydrous Rat - Inhalation - CL50 Gaz.

2000 ppm [4 heures]

Rat - Inhalation - CL50 Gaz.

9500 ppm [1 heures]

Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs

4673 mg/m<sup>3</sup> [4 heures]

Rat - Voie orale - DL50 butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle

400 mg/kg

Rat - Voie cutanée - DL50

>2000 mg/kg

Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards

0.763 mg/l [4 heures]

Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards

Version : 4 Date d'édition/Date de révision . 05/11/2025 Date de la précédente édition : 20/05/2025 10/20 Label No : 1/35617

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

0.67 g/m3 [4 heures]

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Rat - Voie orale - DL50

1020 mg/kg

Rat - Voie orale - DL50 4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one

1585 mg/kg

OECD [Toxicité orale aiguë]

Lapin - Voie cutanée - DL50

>652 mg/kg

OECD [Toxicité cutanée aiguë]

Rat - Mâle, Femelle - Inhalation - CL50 Poussière et

brouillards

0.26 mg/l [4 heures]

OECD [Toxicité aiguë par inhalation]

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

### Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	(mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
TEKNOCRYL AQUA 2781-50	N/A	N/A	411770.1	962.1	336.6
ammonia, anhydrous	N/A	N/A	2000	4.673	N/A
butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	400	N/A	N/A	N/A	0.67
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	450	N/A	N/A	N/A	0.21
4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one	567	N/A	N/A	N/A	0.16

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom du produit/composant Résultat

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one **Humain - Peau - Faiblement irritant** 

Durée du traitement/de l'exposition: 48 heures

Quantité/concentration appliquée: 5 %

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Lésions oculaires graves/ irritation occulaire

Nom du produit/composant Résultat

butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle Lapin - Yeux - Irritant puissant

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Corrosion/irritation respiratoire

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Nom du produit/composant Résultat

butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle cobaye - peau

Résultat: Non sensibilisant

**Peau** 

Date d'édition/Date de révision : 05/11/2025 Version: 4 11/20 Date de la précédente édition : 20/05/2025 Label No : 1/35617

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Respiratoire

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Mutagénicité des cellules germinales

Nom du produit/composant Résultat

butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle In vitro - Bactéries

Résultat: Négatif

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/composant Résultat

butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle Lapin - Femelle - Voie orale

50 mg/kg [7 jours par semaine] [13 jours] Toxicité lors de la grossesse: Positif

Développement: Négatif

Lapin - Femelle - Voie orale

20 mg/kg [7 jours par semaine] [13 jours] Toxicité lors de la grossesse: Négatif

**Développement**: Négatif

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom du produit/composant Résultat

butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle STOT RE 1, H372 (larynx)

**Danger par aspiration** 

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu. Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec la peau** : Peut provoguer une allergie cutanée.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.
Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Date d'édition/Date de révision : 05/11/2025 Date de la précédente édition : 20/05/2025 Version : 4 12/20

Label No : 1/35617

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

**Effets potentiels**: Non disponible.

**immédiats** 

Effets potentiels différés : Non disponible.

**Exposition prolongée** 

**Effets potentiels** : Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible. Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher

lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la : Aucun effet important ou danger critique connu.

reproduction

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

### 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Le

: Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

### 11.2.2 Autres informations

Non disponible.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

Nom du produit/composant Résultat

ammonia, anhydrous Aiguë - CL50 - Eau douce

Poisson - Carp - Hypophthalmichthys nobilis

300 µg/l [96 heures] Effet: Mortalité

Aiguë - CL50 - Eau douce

Daphnie - Water flea - Daphnia magna

0.53 ppm [48 heures] <u>Effet</u>: Mortalité

Aiguë - CE50 - Eau de mer

Algues - Sea Lettuce - Ulva fasciata - Zoé

29.2 mg/l [96 heures] Effet: Reproduction

Chronique - NOEC - Eau de mer

Poisson - Sea bass - Dicentrarchus labrax

Poids: 131.3 g 0.204 mg/l [62 jours] Effet: Biochimie

butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle Aiguë - CL50 - Eau douce

EU

Poisson - Truite - Oncorhynchus mykiss

Label No : 1/35617

0.067 mg/l [96 heures]

Aiguë - NOEC - Eau douce

ΕŪ

Date d'édition/Date de révision : 05/11/2025 Date de la précédente édition : 20/05/2025 Version : 4 13/20

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Poisson - Truite - Oncorhynchus mykiss 0.049 mg/l [96 heures]

### Aiguë - CE50 - Eau douce

Daphnie - Daphnie - Daphnia magna 0.16 mg/l [48 heures]

### Chronique - NOEC - Eau douce

Daphnie - Daphnie - Daphnia Magna 0.05 mg/l [21 jours]

### Aiguë - CE50 - Eau douce

Algues - Algues - Scenedemus subspicatus 0.022 mg/l [72 heures]

### Aiguë - CL50 - Eau douce

OECD [Poisson, essai de toxicité aiguë] Poisson - Truite - Onorhynchus Mykiss 1.9 mg/l [96 heures]

#### Aiguë - CE50

OECD 202 [Daphnia sp. Essai d'immobilisation immédiate] Daphnie - Daphnie - Daphnia Magna 3.7 mg/l [48 heures]

### Aiguë - CE50 - Eau de mer

OECD 201 [Algues, essai d'inhibition de la croissance] Algues - Algues - Skeletonema Costatum 0.36 mg/l [72 heures]

### Aiguë - NOEC - Eau de mer

OECD 201 [Algues, essai d'inhibition de la croissance] Algues - Algues - Skeletonema Costatum 0.15 mg/l [72 heures]

#### 4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

#### Aiguë - CE50 - Eau douce

Algues - Green algae - Pseudokirchneriella subcapitata 0.003 mg/l [72 heures] Effet: Population

#### Aiguë - CE50 - Eau douce

Daphnie - Water flea - Daphnia magna 0.001 mg/l [48 heures] Effet: Intoxication

### Aiguë - CL50 - Eau douce

**US EPA** 

Poisson - Rainbow trout, donaldson trout - Oncorhynchus mykiss

Poids: 1.2 g 2.7 ppb [96 heures] Effet: Mortalité

### **Chronique - NOEC**

US EPA

Poisson - Rainbow trout, donaldson trout - Oncorhynchus mykiss

0.56 ppb [97 jours] Effet: Croissance

### Chronique - NOEC - Eau de mer

OECD

Date de la précédente édition : 20/05/2025

TEKNOCRYL AQUA 2781-50 - Toutes les variantes

: 05/11/2025

Date d'édition/Date de révision

Label No : 1/35617

14/20

Version: 4

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Algues - Diatom - Nitzschia pungens

19.789 µg/l [96 heures] Effet: Population

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant Résultat 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one EU

24% [28 jours]

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
butylcarbamate de 3-iodo- 2-propynyle	-	-	Non facilement
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	-	-	Inhérent

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogKoe	FBC	Potentiel
butylcarbamate de 3-iodo- 2-propynyle	>1	-	Faible
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	-	3.2	Faible

### 12.4 Mobilité dans le sol

### Coefficient de répartition sol/eau

Nom du produit/composant	logKoc	Koc
wutylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	1.1	13.4558
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	1.9	73.142
4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one	3.4	2562.01

### Résultats des évaluations PMT et vPvM

Nom du produit/ composant	PMT	P	M	T	vPvM	vP	vM
ammonia, anhydrous butylcarbamate de 3-iodo- 2-propynyle	Non Non						
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 4,5-dichloro-2-octyl-2H- isothiazole-3-one	Non Non						

Mobilité : Non disponible.

Conclusion/Résumé : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PMT ou un vPvM.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit/ composant	PBT	Р	В	Т	vPvB	vP	vB
ammonia, anhydrous butylcarbamate de 3-iodo-	Non N/A	Non N/A	Non N/A	Non Oui	Non N/A	Non N/A	Non N/A
2-propynyle							
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 4,5-dichloro-2-octyl-2H- isothiazole-3-one	N/A	N/A N/A	Non N/A	Non Oui	Non N/A	N/A N/A	Non N/A

Version: 4 Date d'édition/Date de révision : 05/11/2025 Date de la précédente édition : 20/05/2025 15/20 Label No : 1/35617

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Nom du produit/ composant	PBT	Р	В	Т	vPvB	vP	vB	
<b>,</b>	Non Non							
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Non Non							

Conclusion/Résumé Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

 Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PBT ou un vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit]

: Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes d'élimination des déchets

: Eviter le rejet dans l'environnement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

**Déchets Dangereux** 

 Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Catalogue Européen des

: 080111\*, 200127\*

Déchets

Emballage
Méthodes d'élimination

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-

Date d'édition/Date de révision

: 05/11/2025

Date de la précédente édition : 20/05/2025

Version: 4

16/20

TEKNOCRYL AQUA 2781-50 - Toutes les variantes

Label No : 1/35617

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport				
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

: Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

**Annexe XIV** 

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Nom du produit/composant	%	Désignation [Utilisation]
TEKNOCRYL AQUA 2781-50	≥90	3

ve mélange relève de l'entrée 78 des restrictions de l'annexe XVII du règlement REACH.

Étiquetage

**Autres Réglementations UE** 

Émissions industrielles : Non inscrit

(prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Air

Émissions industrielles : Non inscrit

(prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Eau

**Précurseurs d'explosifs**: Non applicable.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UE 2024/590)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

**Directive Seveso** 

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Date d'édition/Date de révision: 05/11/2025Date de la précédente édition: 20/05/2025Version: 417/20TEKNOCRYL AQUA 2781-50 - Toutes les variantesLabel No : 1/35617

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### Protocole de Montréal

Non inscrit.

### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

### Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

 Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

N/A = Non disponible

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SGG = Groupe de séparation

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification	
, -	Méthode de calcul Méthode de calcul	

### Texte intégral des mentions H abrégées

<mark>⊮</mark> 221	Gaz inflammable.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Cute Tox. 2	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 2
Acute Tox. 3	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3
Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Flam. Gas 2	GAZ INFLAMMABLES - Catégorie 2
Press. Gas (Comp.)	GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé
Skin Corr. 1	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1

Date d'édition/Date de révision: 05/11/2025Date de la précédente édition: 20/05/2025Version: 418/20TEKNOCRYL AQUA 2781-50 - Toutes les variantesLabel No : ₹35617

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Skin Corr. 1B CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B Skin Irrit. 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

Skin Sens. 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1A SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A

: 05/11/2025

: 20/05/2025

STOT RE 1 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE -

Catégorie 1

Date d'édition/ Date de

révision

Date de la précédente

édition

Version : 4

TEKNOCRYL AQUA 2781-50 All variants

#### Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette fiche signalétique reflètent l'état actuel de nos connaissances et des lois en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est toujours responsable de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette fiche signalétique constituent une description des normes de sécurité de notre produit. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.

Date d'édition/Date de révision : 05/11/2025 Date de la précédente édition : 20/05/2025 Version : 4 19/20

Label No : 1/35617

Version : 4 Date d'édition/Date de révision 20/20 **Label No** : 1/3 5617